



# COMMUNIQUÉ



## Assistantes, Assistants Familiaux et Maternels La FA-FPT s'implique pour la fin de la précarité !

A plusieurs reprises, dans le cadre de ses prérogatives, le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale s'est déjà auto-saisi de la situation des Assistantes et Assistants Familiaux et Maternels (ASFAM et ASMAT) employés par des collectivités territoriales.

Le dernier rapport produit en 2011 par la formation spécialisée n°3 portait de nombreuses préconisations restées sans suites !

Forts de ce constat les membres de cette formation spécialisée, dans laquelle la FA-FPT est très active, ont décidé fin 2021 de tenter à nouveau de mettre en avant la nécessité de valoriser et sécuriser ces professionnels qui exercent des missions essentielles dans le domaine de la protection de l'enfance. Le travail de réalisation d'un nouveau rapport est donc en cours.

Pour la FA-FPT il sera indispensable d'aboutir à des propositions qui permettront de répondre enfin à deux points : la déficience d'attractivité de ces métiers et la résorption de la précarité. **Le premier n'évoluera pas sans le second !**

Il est indispensable de garantir l'application effective de tous leurs droits, l'amélioration de leurs conditions de travail, de vrais temps de repos pour leur permettre de concilier vie personnelle et professionnelle, le droit à la protection fonctionnelle... etc.

La FA-FPT maintient son engagement pour l'intégration pleine et entière des ASFAM et ASMAT en qualité d'agents titulaires de la Fonction publique territoriale, afin de leur permettre d'obtenir des conditions d'exercice de leur missions dignes d'un service public de qualité.

**Si le statut n'est pas la solution à tout, il en est le début !**

